

# Les noms de lieux de Bôle

## PRÉSENTATION

des deux monographies publiées  
par M<sup>e</sup> Jean-Pierre Michaud  
dans le *Musée neuchâtelois*

### L'intérêt pour le public

L'indication du nom local est encore aujourd'hui une exigence légale pour l'inscription des immeubles au Registre foncier<sup>1</sup> et figure par conséquent toujours dans les actes notariés relatifs à la propriété, comme c'était naturellement le cas dans les riches sources documentaires des archives notariales consultées par Monsieur Jean-Pierre Michaud (actes reçus par les notaires Barrelet, Borrel, Clerc, Monnin, Jean-Jacques Pettavel, Jonas Pettavel).

Mais l'importance des noms de lieux s'est estompée au cours des ans. Jadis, les immeubles ou biens-fonds étaient désignés par leurs noms locaux et par leurs voisins<sup>2</sup>. C'était là l'un des seuls moyens de les individualiser. Aujourd'hui, le numéro d'article cadastral et le plan ont pris le pas; la technique supplante le langage.

Malgré le recul de l'usage de ces appellations et la perte de certaines d'entre elles, il a semblé que les habitants du lieu pouvaient être intéressés à connaître l'origine ou le sens des noms usités dans leur village, dans leur quartier ou pour désigner une rue.

C'est ainsi qu'est née l'idée, à l'occasion d'une séance hebdomadaire du Conseil communal, de présenter sur le "site Internet" de la Commune les écrits de M. Jean-Pierre Michaud sur les noms de lieux de Bôle.

Le soussigné était tout désigné pour mettre en forme ces textes puisque l'auteur était le frère de sa grand-mère paternelle, Madame Suzanne Egli, née Michaud.

---

<sup>1</sup> art. 4 de l'ordonnance sur le registre foncier du 22 février 1910 (Recueil systématique du droit fédéral, RS 211.432.1), art. 6 al. 2 *litt. e* de l'ordonnance sur la mensuration officielle du 18 novembre 1992 (RS 211.432.2), art. 2 de l'ordonnance sur les noms de lieux, des communes et des gares du 30 décembre 1970 (RS 510.625) (lequel prescrit que lors des mensurations cadastrales, les noms de lieux seront inscrits sur les plans cadastraux et plans d'ensemble, ainsi que sur les rôles des biens-fonds et portés au Registre foncier et sur les cartes nationales si cela paraît indiqué) et art. 45 du règlement [neuchâtelois] sur le registre foncier du 25 septembre 1911 (Recueil systématique de la législation neuchâteloise, RSN 215.411)

<sup>2</sup> voir l'introduction de l'auteur à la 2<sup>ème</sup> série, Musée neuchâtelois 3/1974 , p. 98

## Le Musée neuchâtelois

Outre l'accord des héritiers de l'auteur, cette publication est possible grâce à l'autorisation du comité de la *Revue historique neuchâteloise*. Qu'ils soient ici tous remerciés.

La *Revue historique neuchâteloise (RHN)* a succédé au *Musée neuchâtelois*, périodique consacré à l'histoire neuchâteloise, créé en 1864, dont M. Jean-Pierre Michaud fut d'ailleurs trésorier. Pour un historique et descriptif plus complet, on peut consulter l'adresse [www.histoirene.ch](http://www.histoirene.ch).

La *Revue historique neuchâteloise* a conservé des liens étroits avec la *Société d'histoire et d'archéologie du Canton de Neuchâtel (SHAN)*, dont l'origine est contemporaine. Des renseignements sur la Société sont disponibles à cette même adresse.

Le comité de rédaction peut aussi être joint à l'adresse postale suivante: Monsieur Jacques BUJARD, président - Service de la protection des Monuments et Sites, rue de Tivoli 1, CH-2000 Neuchâtel.

## L'auteur

Dans sa préface à la première série des noms de lieux de Bôle, Ernest Schüle voit en Jean-Pierre Michaud un excellent connaisseur de l'endroit puis renchérit en louant "sa connaissance intime des lieux qu'on sent à chaque page".

Rien d'étonnant à ce savoir étendu et approfondi. Si l'on se réfère à sa biographie, M. Jean-Pierre Michaud est non seulement né à Bôle (dans la maison familiale qui fut dévolue à sa sœur puis au père du soussigné, rue du Temple 22, 24, 26). Il a grandi au village et y a toujours vécu.

De plus, il s'est intéressé à la vie publique de Bôle. Après avoir été Conseiller général, il fut Conseiller communal et Président de Commune.

Enfin, dans sa pratique quotidienne du notariat dans le district de Boudry, beaucoup de ces noms locaux ont dû revenir régulièrement dans les actes authentiques qu'il a été appelé à rédiger (ceux de la 1<sup>ère</sup> série, *Musée neuchâtelois* 3/1971, encore en usage).

## Biographie

### de Jean-Pierre Michaud, avocat et notaire, président de Commune de Bôle de 1945 à 1968

1903 Naissance à Bôle, fils du notaire Henri-Albert Michaud et de Méry Berthod de Château-d'Oex. La famille est originaire de Neuchâtel, même si elle a vécu pendant plusieurs générations aux Bayards

Il suit le gymnase de Neuchâtel et étudie le droit à l'Université de la même ville, fait ses stages d'avocat et notaire afin d'obtenir ses brevets d'avocat et notaire. Il est bellettrien. C'est surtout la formation de notaire qui oriente sa vie professionnelle. Il ouvre une étude d'avocat et notaire à Colombier, dans laquelle il pratique durant 60 ans..

1925 Il assiste au terrible incendie de la Citadelle.

Après son école de recrue, il se passionne pour la vie militaire, paye ses galons d'officier et atteint le grade de colonel. Il sera mobilisé pendant toute la période de la guerre.

1935 Il épouse Anne-Marie Staehlin, de la Chaux-de-Fonds, avec qui il a 4 enfants.

1939 Il fait construire sa maison, rue du Lac 8, à Bôle, à l'emplacement d'une ancienne vigne. Il fait partie durant plus de 50 ans de l'Union Chorale de Bôle.

1943 Il entre au Conseil communal de Bôle et sera président de Commune de 1945 à 1968. Il appartient au parti libéral. Il se trouve alors en présence de représentants d'un groupement dénommé : \*Défense des intérêts communaux\* et d'un deuxième : \*Maintien d'une saine démocratie\*. Bôle compte 500 habitants avant la guerre, 600 en 1952, 1000 en 1956 et 1111 en 1968. En moins de 15 ans, la population du village a doublé.

1945-1968 Le président fait face à cette (tranquille) révolution. Des paysans, des vigneronns qui étaient l'essence même du village, se comptent sur les doigts d'une main en 1968. On y fait encore pourtant du très bon vin. L'industrie s'est installée (fabrique Maret) et Bôle, grâce à sa magnifique situation, sur les pentes du Jura, grâce à ses taux d'impôt modérés aussi, est devenue résidentielle. Cela représente des routes à ouvrir, des canaux à creuser pour l'eau, l'électricité et les égouts. Les enfants grandissent. Un nouveau collège est nécessaire : une belle réalisation en 1964, qui n'a pas coûté trop cher, parce que la construction est suivie et surveillée. «Par ma profession, je peux être utile à ma Commune et je crois lui avoir rendu service», dit-il. L'amour du pays natal, de la Commune, développent l'esprit public.

Pour provoquer une émulation de la construction de maisons locatives, la Commune a proposé en 1946 de subventionner, à raison de 2000.- frs par appartement, les constructeurs. Cette décision fait l'objet d'un référendum dont le vote reste nul : 54 pour et 54 contre.

L'œuvre de la sœur visitante, un jardin d'enfants et une garderie d'enfants sont aussi des réalisations récentes très appréciées de la population.

1968 Le Conseil communal se réunit chaque semaine, à raison de 3 heures par séance. La gérance des deniers publics est devenue de plus en plus laborieuse. Il a fallu recourir aux emprunts, ce qui n'était pas le cas il y a une dizaine d'années. La Commune contribue aux charges du nouveau collège régional, CESCOLE, et de la station d'épuration des eaux de la Saunerie.

La Commune de Bôle a des revenus en vendant de l'eau (de l'Areuse à Brot-Dessous) à la Ville de La Chaux-de-Fonds.

1968 En mai, après le parti libéral et le parti de l'entente communale, en vue des prochaines élections, se crée à Bôle le parti socialiste.

Après avoir quitté le Conseil communal, Jean-Pierre Michaud s'est passionné pour la toponymie, recherche de l'origine des noms de lieux. Il commence par l'étude de tous les lieux-dits, écrits ou oraux, de la Commune de Bôle. Il publie les résultats de ses recherches, très scientifiques, dans la Revue du Musée neuchâtelois : Bôle, Colombier, Auvernier, Cortaillod, Bevaix, Corcelles, Cormondèche, Rochefort, enfin presque tout le district de Boudry.

Il donne aussi des conférences sur : les noms de lieux de Bôle, les noms de famille de Bôle, les promenades dans les rues de Bôle, des sujets juridiques, entre autres à l'Union chorale de Bôle et à la Paroisse de Bôle. Nous ne parlerons même pas de tous les discours de premier août qu'il a prononcés.

Il est resté très actif jusqu'à la date de son décès, en février 1992.

D'autres occupations l'ont passionné :

- la Société d'Histoire du canton de Neuchâtel, qu'il a présidée
- le Musée Neuchâtelois
- la Société des Anciens Bellettriens de Neuchâtel
- la Société des Officiers

### **Indications sur certaines locutions**

La transcription sous forme de fichier informatique (par scanner) a nécessité une grande attention et une relecture attentive pour ne pas reproduire d'erreurs, de par la présence de nombreux termes n'appartenant pas au français moderne.

Cette lecture appliquée<sup>3</sup> a suscité des interrogations sur le sens de quelques mots inconnus.

La définition de l'un d'entre eux est pourtant donnée par un simple dictionnaire actuel (Larousse):

**Rouir** (utilisé par J.-P. Michaud, 2<sup>ème</sup> série, p. 137, *ad* Naisioux,) v.t. (du francique) Dégrader et éliminer partiellement, par immersion dans l'eau ou par exposition à l'air, les ciments pectiques dans lesquels sont noyés les faisceaux de fibres de certaines plantes textiles (lin, chanvre, etc.).

D'autres mots, dont le sens ne pouvait se deviner par référence aux expressions apparentées en français<sup>4</sup> ont nécessité une petite investigation dans des ouvrages plus spécialisés.

### 1<sup>er</sup> cas: extente

(sources fréquemment citées par J.-P. Michaud, p. ex. 2<sup>ème</sup> série, p. 97, 101, 102, 109 à propos de Bercué, Bercueil, etc.; voir p. 107 pour les sources documentaires y relatives)

" **Extente** anciennement aussi Estente, Entente, Intente, s.f. Terrier, rôle des fonds et redevances des censitaires (anc. SR). « on appelle Extentes les registres, minutes et grosses, où sont escrites et contenues les confessions et recoinaissances des Vassaux et des Roturiers, de tout ce qu'il tiennent mouvans et relevans de leurs Seigneurs directs. On les appelle *extentes*, sans doute à cause qu'elles sont d'une grande *étendüe* [sur cette opinion, voy. la remarque], contenant les droits generaux et spécifiques du souverain, du seigneur, du censier, etc. » J.-F. BOYVE, *Dict. N. Voy. ID.*, Termes du droit, 266; L. JUNOD, *Hist. Neuch.*, 45

|| Rem. *Extente* (aussi connu dans les Iles Norm., LITTRÉ) est un pur latinisme de chancellerie (lat. *extenta*, part. f. d'*extendere* > étendre) et signifie propré « exposé détaillé et étendu, rôle complet » des redevances. Quant à *intente*, *entente*, cette forme n'est probablement pas due à une substitution arbitraire de préfixe, mais se rattache sans doute à un sens bas-lat. d'*intenta*.

|| Syn. Voy. reconnaissance, quernet."

(Dictionnaire du parler neuchâtelois et suisse romand, WILLIAM PIERREHUMBERT, Neuchâtel, éd. Attinger, 1926)

### 2<sup>ème</sup> cas: Creuse

Dans les citations, par J.-P. Michaud (1<sup>ère</sup> série, p. 178, sous "Bôle"), de Matile, il est question d'une "ville de Creuse" ou de "Crouse" suscitant la curiosité:

" [...] les dictes villes de Columbier, de Bulo et de Crouse, 1356 (Matile, p. 752). — la charriere<sup>5</sup> per laquelle lon voit des Montmollin a Bulo, 1356 (Matile, p. 750). — es comungs de la ville de Collombier, de la ville de Boule et de la ville de Creuse, [...]"

En consultant comme première piste le dictionnaire de William Pierrehumbert (*op. cit.*, p. 159), voici les définitions trouvées:

#### "**Creuse ou Crouse**

Topon. *La Creuse*, Vignes entre Auvernier et Neuch.

De même radical sont [...] *le Crozat de l'eau* et *le Crozat Rognon* au Creux-du-Van, *Crostand*, jadis *Crosetan* à Colombier.

**Creuse** [...] || Partie du marais tourbeux qui a été exploitée et qui est en contrebas de la partie exploitable [parler du Locle et de La Chaux-de-Fonds]"

<sup>3</sup> Relecture à laquelle ont collaboré successivement quelques membres de la famille (qui est aussi la famille Michaud) qui doivent être remerciés, spécialement Monsieur Boris von Büren qui y a très aimablement consacré une partie de ses après-ski des relâches de Noël

<sup>4</sup> il faut du reste se méfier des "faux-amis": voir l'exemple éloquent du nom Creuse ci-dessous

<sup>5</sup> ne pas confondre charriere (Charrière, comme le nom de rue de La Chaux-de-Fonds), qui signifie chemin vicinal, avec carrière

Sur ces bases, dont on verra qu'elles sont étrangères à la localisation du nom cité, on pouvait se demander si cette "ville de Creuse" correspondait à Crostand, hameau<sup>6</sup> au dessus de Bôle et Colombier, en direction de Corcelles et Montmollin, sur territoire de la Commune de Rochefort, l'hypothèse d'un lieu situé entre Auvernier et Neuchâtel étant peu vraisemblable puisque le nom s'y rattache à des vignes, soit un terrain non bâti ne pouvant correspondre à une localité.

En fait, l'explication du nom Creuse est donnée par l'auteur même cité par J.-P. Michaud. En fin d'ouvrage (*Monuments de l'histoire de Neuchâtel*, Attinger Neuchâtel, 1844 ss, vol. 3), Matile, dans un *corrigendum* indique qu'il faut, à la page 752, 4<sup>ème</sup> ligne, remplacer le "C" par un "A". Il s'agit donc tout simplement d'Areuse, ancienne commune neuchâteloise fusionnée à Boudry en 1870 ! Le *Dictionnaire historique de la Suisse* (Attinger Neuchâtel, 2002, vol. 1 à Areuse) enseigne aussi que cette commune (en 1178 *Oruse* et en 1289 *Crousa*) partagea dès 1284 avec Bôle et Colombier des forêts, des droits de pâturage et certaines corvées, ce qui correspond parfaitement au texte reproduit par Matile et cité par J.-P. Michaud, lequel a pour titre : "*acensement de bois bannaux fait par le Comte Louis de Neuchâtel en faveur des communiers de Colombier, Bôle et Areuse*".

### 3<sup>ème</sup> cas: cop.

Cop., rapproché d'une date (p.ex. 1<sup>ère</sup> série p. 178 *ad* Bôle; p. 180 *ad* Barques; 2<sup>ème</sup> série, p. 118 *ad* Combe aux femmes) indique très certainement la date d'une copie de manuscrit.

### 4<sup>ème</sup> cas: po.

Po. (p.ex. 1<sup>ère</sup> série, p. 206 *ad* Sorvignier; 2<sup>ème</sup> série, p. 109 *ad* Besenette) est l'abréviation de pose, unité de mesure. La pose neuchâteloise vaut 2701,85 mètres carré (Pierrehumbert, *op. cit.*, p. 443),

### 5<sup>ème</sup> cas: fal.

Fal. (2<sup>ème</sup> série, p. 136 *ad* Montalliet; p. 149 *ad* Sas) représente l'abréviation du latin *falx* signifiant (la) faux, comme outil agricole mais aussi comme unité de mesure. Cette surface équivaut à deux poses (Pierrehumbert, *op. cit.*, p. 243).

### 6<sup>ème</sup> cas: dim.

Dim. est l'abréviation du latin *dimidius*, *dimidia*, *dimidium*, qui signifie demi, moitié. Ainsi, dim. fal. (p.ex. 1<sup>ère</sup> série, p. 136 *ad* Montalliet) est une demi-faux (*dimidiam falcata*), dim. po. (p.ex. 2<sup>ème</sup> série, p. 138 *ad* Noyer Saint Pierre; p. 139 *ad* Perresa; p. 149 *ad* Sas) une demi-pose.

### 7<sup>ème</sup> cas : fos., foss.

Foss. ou fos. (p.ex. 2<sup>ème</sup> série, p. 137 *ad* Novalles) sont des abréviations de fossorées, en latin *fossoratas* (pour des citations du mot entier: *fossoriers*, 2<sup>ème</sup> série, p. 124 *ad* Cuve, *idem* p. 137 *ad* Novalles; *fossorate*, 1<sup>ère</sup> série, p. 182 *ad* Bugnon; *fossorees*, 1<sup>ère</sup> série, p. 200 *ad* Pasquier). Il s'agit aussi d'une unité de surface. Elle correspond à 4 ½ ares dans le canton de Vaud, à 2 ½ en Valais; à Neuchâtel, "ouvrier" (environ 3 ½ ares) a complètement supplanté "fossorier". Les deux termes ont la même signification, c'est-à-dire le terrain qu'un ouvrier peut labourer en un jour. "*La pose se divisait en 8 ouvriers appelés fossoriers pour la vigne*" (Pierrehumbert, *op. cit.*, p. 402 sous "ouvrier").

Les modestes recherches, incomplètes, effectuées pour découvrir le sens de ces quelques mots montrent quelle furent la minutie et la patience nécessaires à l'auteur pour l'élaboration d'un catalogue complet des noms locaux du village. Nos remerciements vont aux enfants de l'auteur pour l'établissement de la biographie et à Monsieur Maurice de Tribolet, archiviste cantonal, pour l'explication des quelques abréviations citées ci-dessus.

Bôle, juin 2004

Philippe EGLI

---

<sup>6</sup> "ville" signifie aussi village ou ferme